

bord d'un gros navire de 1,200 tonneaux , en partance pour Tripoli de Syrie , et que , du nom de ses patrons , l'on avait baptisé : *Nava et Rosina*. Pendant huit jours les vents contraires les forcèrent à louvoyer, mais au bout de ce temps une horrible tempête éclata. Le vent rompt les ancras , et lance le navire sur un rocher. Cinquante passagers , au nombre desquels nos deux pèlerins, parvinrent à descendre dans la barque, et furent jetés à terre par la force des vagues. De trois cent soixante qu'ils étaient quatre-vingts seulement échappèrent au naufrage.

Palerne fait de cette tempête une description *de visu* ; rien n'y manque , ni les péripéties , ni l'émotion , ni le mouvement , ni la terreur. Le rivage est « *bordé de corps morts et de marchandises.* » Palerne et son compagnon retournent à Venise; là, après s'être un peu reconfortés et non moins courageux , ils s'embarquèrent de nouveau, le 24 juin , sur un galion partant pour Alexandrie (*d'Egypte*) ; ils longent la Marche d'Ancône , la Pouille , la Calabre et débarquent à l'île de Zante, le 7 juillet , après douze jours de navigation. Le 11 , ils mettent à la voile , et , chemin faisant , Palerne fait une description assez émouvante de la bataille de Lépante , qui se livra dans ces parages. Un corsaire turc , comme pour lui prouver que cette victoire n'était pas aussi décisive qu'il pouvait le supposer, leur donne la chasse, et ne consent à leur permettre de gagner le large qu'après les avoir mis dûment à rançon. Délivrés du corsaire, ils côtoient l'île de Candie , et le 20 du même mois , après vingt-trois jours de traversée , ils abordent à Alexandrie.

« Le lendemain nous allâmes en terre loger aux Franciques de France, qu'est une maison dans la ville en forme d'un monastère, séparé par petites chambrettes, destinées pour les François qui y trafiquent. Il y en a encore d'autres pour les Venitiens, et autres : toutefois il faut noter que toutes les nations du monde negocians en Levant, sur les terres du grand seigneur , sont contraintes de marcher sous la bannière de France , en payant le droit de deux pour cent au conseil , qui se tient là pour la nation Française , qui a pouvoir de décider des différens qui naissent